



14ème législature

Question N° : 102719	De M. Jean-Sébastien Vialatte (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > SNCF	Analyse > tarifs. perspectives.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la suppression sans concertation de l'offre SNCF appelée IDTGVmax. En effet, cette carte d'abonnement lancée en janvier 2015 permet de voyager dans toute la France en illimité à bord de trains IDTGV pour 59,99 euros par mois sans condition d'âge. Dix mille personnes l'ont acquise. Elles viennent d'apprendre brutalement qu'elle sera supprimée le 27 avril 2017. Il lui fait part du désarroi de ces personnes qui souvent ont organisé leur vie professionnelle et personnelle autour de cette carte. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de calmer les craintes des voyageurs de la SNCF souscripteurs de la carte IDTGVmax et de permettre le maintien de cet abonnement ou la mise en place d'une offre pérenne et similaire illimitée.